

Champagne Ardenne

La programmation FEDER en chiffres

4% enveloppe	7,5 M€
Programmation initiale logement	1,8 M€
Programmation complémentaire	1 M€

Projets acceptés	2,9 M€
Projets sous instruction	-
Total	2,9 M€
Projets en attente d'instruction	-

Modalité d'affectation du FEDER

- Mode subvention (guichet ouvert à concurrence de l'enveloppe programmée)
- Mode appel à projets (après sélection par un jury selon un cahier des charges préalable)
- Mode ingénierie financière (bonification de taux d'intérêt, garantie publique, fond revolving...)

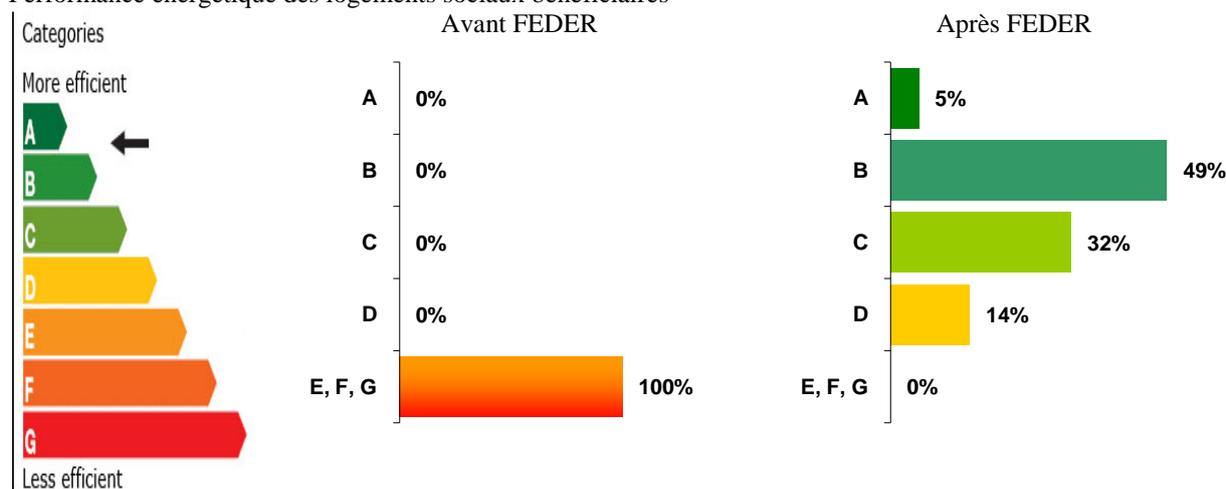
Les choix locaux de programmation

Le dispositif est adossé à celui de la Caisse des Dépôts au titre de l'éco-prêt logement social. C'est-à-dire une consommation énergétique conventionnelle initiale supérieure ou égale à 230 KWh/m²/an. Les aides FEDER et du Conseil régional compensent, pour moitié à part égale, le cumul actualisé de cette charge résiduelle d'intérêts à 1,9 % et ramène ainsi le prêt à un équivalent « taux zéro ».

Les résultats à mi-parcours (6/2009-03/2011)

Ménages concernés	2.297
Investissements générés	44,4 M€
Emplois locaux induits	630

Performance énergétique des logements sociaux bénéficiaires



Commentaires

La mise à disposition du FEDER pour la rénovation des logements a été un accélérateur du plan Bâtiment Grenelle pour le logement social.

La mobilisation des acteurs, sur ce sujet, pour optimiser cette nouvelle mesure, a conduit à la création d'un dispositif harmonisé (sorte de guichet unique) qui a aussi facilité les démarches des organismes de logement social.

Le dispositif aujourd'hui créé est satisfaisant. C'est la Caisse des Dépôts qui instruit les dossiers de demandes de financements (éco-prêt, FEDER, région) sur la base de deux dossiers sensiblement identiques.

Contact personnes ressources : Laurence Malassagne, Directrice ARCA, +333.26.05.04.14, e-mail : l.malassagne@arca-hlm.com

